

DECRET N° 80-322 du 7 Novembre 1980

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications,
de l'intérim du Camarade Paul KPOFFON, Minis-
tre de la Santé Publique pour compter du
7 Novembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 7 Novembre 1980, le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du
Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Novembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatioms : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MSP 6 autres
Ministères 20 DPE - DAFI - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde
Chano. 2 UNB - FASJEP - EN 6 BCP 1 JORPB 1.--